APAVE NORD-OUEST SAS
Agence de Compiègne
7 bis, avenue Henri Adnot - CS10537
ZAC de Mercières
60200 Compiègne CEDEX
Tél. : 03.44.30.55.00
Email : julien.henry@apave.com

COLAS NORD EST LEVM
M. TOURNANT
LES AULNES DU RU CHAILLY
02650 FOSSOY

RAPPORT D'ESSAI

N° : 20187181-1- VERSION 1 **DATE DU RAPPORT : 30/03/2020**

PRELEVEMENT D'EAU RESIDUAIRE (PONCTUEL)

LIEU D'INTERVENTION

COLAS NORD EST LEVM
LES AULNES DU RU CHAILLY
02650 FOSSOY

DATE D'INTERVENTION

Le 26/02/2020

INTERVENANT
HENRY Julien
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE
HENRY - INTERVENANT

ACCOMPAGNE PAR
M. TOURNANT
RENDU COMPTE A
M. TOURNANT

SIGNATURE

HENRY Julien
Validation électronique

Accréditation n° 1-1269
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Suivi des versions du rapport		
Version	**Synthèse des modifications**	**Chapitre(s), Tableau(x) modifié(s)**
1	Création du document	/

SOMMAIRE

1 SYNTHESE DES OBSERVATIONS 3

2 GENERALITES 4
2.1 Objectif 4
2.2 Objet de l'essai 4
2.3 Exploitation du rapport 4
2.4 Textes de référence 4

3 PROTOCOLE D'INTERVENTION 5
3.1 Méthodologie 5
3.2 Conditions de prélèvement 5

4 RESULTATS 6
4.1 Echantillon prélevé : EP, Sortie séparateur hydrocarbures 6

5 DONNEES COMMUNIQUEES PAR LE CLIENT ET/OU REPRESENTANT 7

Pièce jointe
Bulletin d'analyses du laboratoire EUROFINS référencé AR-20-LK-043949-01 (9 pages)

1 SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Aucune observation n’est à signaler. Voir le détail des résultats au paragraphe 4.

2 GENERALITES

2.1 OBJECTIF

Vous avez chargé Apave Nord Ouest de procéder au prélèvement pour analyse des rejets aqueux issus de l'établissement afin de caractériser les pollutions émises.

La prestation a été réalisée conformément au contenu défini dans notre proposition référencée N° 20187181-10 ou votre commande N°3196790.

2.2 OBJET DE L'ESSAI

Les mesures et/ou prélèvements ont été réalisés au point suivant :

- EP, Sortie séparateur hydrocarbures (Echantillon n°20/1150/0114)

2.3 EXPLOITATION DU RAPPORT

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats du présent rapport d'essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document peuvent être couvertes par l'accréditation :
- le prélèvement est couvert par l'accréditation,
- les mesures et analyses couvertes par l'accréditation sont identifiées par le symbole #.
- les analyses couvertes par l'accréditation du laboratoire sous-traitant sont identifiées dans le bulletin joint.

2.4 TEXTES DE REFERENCE

Référentiel réglementaire :
- Arrêté ministériel de prescriptions du 9 avril 2019 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2521 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement - Enrobage au bitume de matériaux routiers.
- Arrêté du 2 février 1998

Référentiel normatif :
- FD T 90-523-2 : Qualité de l'eau – Guide de prélèvement pour le suivi de la qualité des eaux dans l'environnement – Partie 2 : Prélèvement d'eau résiduaire

3 PROTOCOLE D'INTERVENTION

3.1 METHODOLOGIE

3.1.1 Prélèvement et constitution de l'échantillon soumis à analyse

L'échantillon a été constitué d'un prélèvement instantané effectué au moyen d'une perche et d'un seau.

3.1.2 Essais physico-chimiques sur site

Au moment du prélèvement, nous avons procédé à :

Détermination effectuée	Méthode	Norme
Température	Sonde	M.R03.1.02/01 (Méthode interne)
Potentiel d'Hydrogène pH	Electrométrie	NF EN ISO 10523

3.1.3 Conservation et transport de l'échantillon

En fin d'intervention l'échantillon a été déposé dans une enceinte réfrigérée à une température de 5°C +/- 3°C pour acheminement au Laboratoire.

3.1.4 Analyses

L'échantillon a été confié à un laboratoire accrédité COFRAC pour analyse des paramètres suivants :

- AOX
- Azote Kjeldahl (NTK)
- Cyanures totaux
- DBO5
- Fluorures
- Indice hydrocarbures (C5-C11 + C10-C40)
- Indice Phénol
- Indice ST-DCO
- MEST
- Nitrates (NO3-)
- Nitrites (NO2-)
- Aluminium
- Cadmium
- Chrome
- Chrome hexavalent (CrVI)
- Cuivre
- Etain
- Fer
- Mercure
- Nickel
- Phosphore
- Plomb
- Zinc

Les méthodes analytiques sont indiquées dans le rapport d'essai du laboratoire – Voir pièce jointe.

3.2 CONDITIONS DE PRELEVEMENT

L'intervention a eu lieu au cours d'un épisode pluvieux.

4 RESULTATS

4.1 ECHANTILLON PRELEVE : EP, SORTIE SEPARATEUR HYDROCARBURES

IDENTIFICATION DU PRÉLÈVEMENT

Numéro Apave de l'échantillon : 20/1150/0114
Date et heure de prélèvement : Le 26/02/2020 à 9h10

RESULTATS

COFRAC [A]	COFRAC [B]	Paramètre	Unité	Résultat	Limite (1)	C/NC (2) (3)	N° Obs (4)
#		Température au moment du prélèvement	°C	8.3	30	C	-
#		Potentiel d'Hydrogène pH	-	8.1	5.5 – 8.5	C	-
		Température de mesure du pH	*°C*	8.3	-	SO	-
	#	DBO5	mg/l O_2	<3.00	100 si flux ≤15 kg/j 30 mg/l au-delà	C	-
	#	Indice ST-DCO	mg/l O_2	<10.0	300 si flux ≤50 kg/j 125 mg/l au-delà	C	-
	#	MEST	mg/l	7.6	100 si flux ≤15 kg/j 35 mg/l au-delà	C	-
	#	NTK	mg/l N	<3.00	-	SO	-
	#	Nitrates	mg/l N	1.75	-	SO	-
	#	Nitrites	mg/l N	<0.01	-	SO	-
		Azote global (*)	mg/l N	1.75	30 si flux ≥50kg/j 15 si flux ≥150kg/j 10 si flux ≥300 kg/j	C	-
	#	Phosphore total	mg/l P	<0.1	10 si flux ≥15 kg/j 2 si flux ≥40 kg/j 1 si flux ≥80 kg/j	C	-
	#	Fer total	mg/l Fe	0.03	-	SO	-
	#	Aluminium total	mg/l Al	<0.10	-	SO	-
		Fer + Aluminium	mg/l	0.03	5	C	-
	#	Etain total	mg/l Sn	<0.05	2	C	-
	#	Plomb total	mg/l Pb	<0.01	0.1	C	-
	#	Zinc total	mg/l Zn	<0.02	0.8	C	-
	#	Cuivre total	mg/l Cu	<0.02	0.15	C	-
	#	Cadmium total	mg/l Cd	<0.01	-	SO	-
	#	Chrome total	mg/l Cr	<0.01	0.1	C	-
	#	Mercure total	µg/l Hg	<0.5	-	SO	-
	#	Nickel total	mg/l Ni	<0.01	0.2	C	-
	#	Chrome hexavalent	mg/l Cr(VI)	<0.01	0.05	C	-
	#	Fluorures	mg/l F	<0.5	15	C	-
	#	Cyanures totaux	µg/l	<10	100	C	-
	#	Indice phénol	mg/l	<0.01	0.3	C	-
	#	AOX	mg/l Cl-	<0.05	1	C	-
	#	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	<0.50	-	SO	-
	#	Indice Hydrocarbures Volatils (C5-C11)	µg/l	<30	-	SO	-
		Hydrocarbures totaux (C5-C40) (**)	mg/l	<0.53	10	C	-

[A] Essai réalisé sur site
[B] L'échantillon a été confié à un laboratoire accrédité Cofrac – Voir pièce jointe.
(1) Selon référentiel mentionné au paragraphe 2.4
(2) C : Conforme – NC : Non conforme – SO : Sans objet. Les déclarations de conformité sont couvertes par notre accréditation lorsque le prélèvement et l'analyse ont été réalisés sous accréditation.
(3) A défaut d'une position définie par le ministère chargé de l'environnement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour déclarer ou non le dépassement de la valeur limite.
(4) Le libellé de l'observation figure au §1
* Azote global = NKT + N-NO3 + N-NO2 (seuls les éléments quantifiés sont pris en compte)
** Hydrocarbures totaux (C5-C40) = Indice Hydrocarbures Volatils (C5-C11) + Indice Hydrocarbures (C10-C40) (seuls les éléments quantifiés sont pris en compte)

5 DONNEES COMMUNIQUEES PAR LE CLIENT ET/OU REPRESENTANT

Données communiquées :

Identification du lieu de prélèvement

*Données présentes dans le rapport ou figurant sur la fiche terrain disponible sur demande

PIECE JOINTE

Bulletin d’analyses du laboratoire EUROFINS référencé AR-20-LK-043949-01 (9 pages)

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

APAVE NORD-OUEST SAS
Monsieur Julien HENRY
7 Bis Avenue Henri Adnot
60200 COMPIEGNE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E035864

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-043949-01

Version du : 09/03/2020

Date de réception technique : 27/02/2020
Première date de réception physique : 27/02/2020

Référence Dossier : N° Projet : 20187181
Nom Projet : 20187181
Nom Commande : 20187181
Référence Commande : 2130151

Coordinateur de Projets Clients : Camille Lincker / CamilleLincker@eurofins.com / +33 3 88 02 51 80

N° Ech	Matrice		Référence échantillon
001	Eau chargée/Résiduaire	(EC)	20/1150/0114

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E035864

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-043949-01

Version du : 09/03/2020

Date de réception technique : 27/02/2020
Première date de réception physique : 27/02/2020

Référence Dossier : N° Projet : 20187181
Nom Projet : 20187181
Nom Commande : 20187181
Référence Commande : 2130151

N° Echantillon			**001**
Référence client :			**20/1150/0114**
Matrice :			**EC**
Date de prélèvement :			26/02/2020
Date de début d'analyse :			27/02/2020
Température de l'air de l'enceinte :			2.8°C
Analyses immédiates			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration**	mg/l	*	7.6 *±1.52*
Indices de pollution			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)**	mg Cl/l	*	<0.05
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)**			
Nitrates	mg NO3/l	*	7.73 *±1.934*
Azote nitrique	mg N-NO3/l	*	1.75 *±0.442*
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)**			
Nitrites	mg NO2/l	*	<0.04
Azote nitreux	mg N-NO2/l	*	<0.01
LS02U : **Chrome VI**	mg/l	*	<0.01
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)**	mg O2/l	*	<10.0
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)**	mg O2/l	*	<3.00
LS559 : **Fluorures**	mg/l	*	<0.5
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)**	mg N/l	*	<3.00
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)**	mg N/l		3.25
LS480 : **Indice phénol**	µg/l	*	<10.0
LS479 : **Cyanures totaux**	µg/l	*	<10
Métaux			
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux**		*	Fait

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E035864

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-043949-01

Version du : 09/03/2020

Date de réception technique : 27/02/2020

Première date de réception physique : 27/02/2020

Référence Dossier : N° Projet : 20187181
Nom Projet : 20187181
Nom Commande : 20187181
Référence Commande : 2130151

N° Echantillon			**001**
Référence client :			**20/1150/0114**
Matrice :			**EC**
Date de prélèvement :			26/02/2020
Date de début d'analyse :			27/02/2020
Température de l'air de l'enceinte :			2.8°C
Métaux			
LS425 : **Aluminium (Al)**	mg/l	*	<0.10
LS433 : **Cadmium (Cd)**	mg/l	*	<0.01
LS435 : **Chrome (Cr)**	mg/l	*	<0.01
LS437 : **Cuivre (Cu)**	mg/l	*	<0.02
LS438 : **Etain (Sn)**	mg/l	*	<0.05
LS439 : **Fer (Fe)**	mg/l	*	0.03 *±0.006*
LS444 : **Nickel (Ni)**	mg/l	*	<0.01
LK07G : **Phosphore (P)**	mg/l	*	<0.1
LS446 : **Plomb (Pb)**	mg/l	*	<0.01
LS459 : **Zinc (Zn)**	mg/l	*	<0.02
LS574 : **Mercure (Hg)**	µg/l	*	<0.5
Hydrocarbures totaux			
LSIHV : **Indice Hydrocarbure Volatil (compris C5-C11)**	µg/l	*	<30
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)**	mg/l	*	<0.50

D : détecté / ND : non détecté

z2 ou (2) : zone de contrôle des supports

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E035864

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-043949-01

Version du : 09/03/2020

Date de réception technique : 27/02/2020
Première date de réception physique : 27/02/2020

Référence Dossier : N° Projet : 20187181
Nom Projet : 20187181
Nom Commande : 20187181
Référence Commande : 2130151

Observations	N° Ech	Réf client
Du fait d'une LQ labo supérieure à la LQ règlementaire définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de l'Arrêté du 27 octobre 2011, la valeur retenue pour le calcul de la somme Azote global (NO2+NO3+NTK) pour le(s) paramètre(s) Azote (Kjeldahl) est LQ labo/2	(001)	20/1150/0114
L'analyse de DBO a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelé par le laboratoire, à réception .	(001)	20/1150/0114
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.	(001)	20/1150/0114

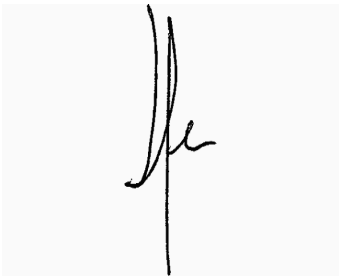

Mathieu Hubner
Coordinateur de Projets Clients

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 20E035864

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-043949-01

Version du : 09/03/2020

Date de réception technique : 27/02/2020

Première date de réception physique : 27/02/2020

Référence Dossier : N° Projet : 20187181
Nom Projet : 20187181
Nom Commande : 20187181
Référence Commande : 2130151

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 7 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats et conclusions éventuelles s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Les données transmises par le client pouvant affecter la validité des résultats, ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.

Tous les éléments de traçabilité et incertitude sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux – portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Le résultat d'une somme de paramètres est soumis à une méthodologie spécifique développée par notre laboratoire. Celle-ci peut dépendre de la LQ règlementaire du ou des paramètres sommés. Pour les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments, elle est définie au sein de l'avis en vigueur de l'Arrêté du 27 octobre 2011, portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau. Pour la matrice d'Eau de Consommation, elle est définie selon l'Arrêté du 11 janvier 2019 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires ou votre coordinateur de projet client.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe technique

Dossier N° : 20E035864

N° de rapport d'analyse :AR-20-LK-043949-01

Emetteur : Mr Julien HENRY

Commande EOL : 006-10514-565029

Nom projet :

Référence commande : 2130151

Eau chargée/Résiduaire

Code	Analyse	Principe et référence de la méthode	LQI	Unité	Prestation réalisée sur le site de :
LK07G	Phosphore (P)	ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.1	mg/l	Eurofins Analyse pour l'Environnement France
LS007	Azote Kjeldahl (NTK)	Volumétrie - NF EN 25663	3	mg N/l	
LS010	Matières en Suspension (MES) par filtration	Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872	2	mg/l	
LS02M	Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1			
	Nitrates		1	mg NO3/l	
	Azote nitrique		0.22	mg N-NO3/l	
LS02U	Chrome VI	Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne	0.01	mg/l	
LS02X	Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1			
	Nitrites		0.04	mg NO2/l	
	Azote nitreux		0.01	mg N-NO2/l	
LS046	Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne	0.05	mg/l	
LS18L	Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)	Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705	10	mg O2/l	
LS425	Aluminium (Al)	ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885	0.1	mg/l	
LS433	Cadmium (Cd)		0.01	mg/l	
LS435	Chrome (Cr)		0.01	mg/l	
LS437	Cuivre (Cu)		0.02	mg/l	
LS438	Etain (Sn)		0.05	mg/l	
LS439	Fer (Fe)		0.02	mg/l	
LS444	Nickel (Ni)		0.01	mg/l	
LS446	Plomb (Pb)		0.01	mg/l	
LS459	Zinc (Zn)		0.02	mg/l	
LS463	Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	Electrochimie - NF EN 1899-1	3	mg O2/l	
LS474	Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Calcul - Calcul		mg N/l	
LS479	Cyanures totaux	Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403	10	µg/l	
LS480	Indice phénol	Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402	10	µg/l	
LS488	Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux	Digestion acide - NF EN ISO 15587-2			
LS559	Fluorures	Potentiométrie - NF T 90-004	0.5	mg/l	
LS574	Mercure (Hg)	SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852	0.5	µg/l	
LS578	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2	0.5	mg/l	
LSIHV	Indice Hydrocarbure Volatil (compris C5-C11)	HS - GC/FID - XP T 90-124	30	µg/l	

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

Annexe de traçabilité des échantillons

Cette traçabilité recense les flaconnages des échantillons scannés dans EOL sur le terrain avant envoi au laboratoire

Dossier N° : 20E035864

N° de rapport d'analyse : AR-20-LK-043949-01

Emetteur :

Commande EOL : 006-10514-565029

Nom projet : N° Projet : 20187181
20187181
Nom Commande : 20187181

Référence commande : 2130151

Eau chargée/Résiduaire

N° Ech	Référence Client	Date & Heure Prélèvement	Date de Réception Physique (1)	Date de Réception Technique (2)	Code-Barre	Nom Flacon
001	20/1150/0114	26/02/2020 09:10:00	27/02/2020	27/02/2020		

(1) : Date à laquelle l'échantillon a été réceptionné au laboratoire.
Lorsque l'information n'a pas pu être récupérée, cela est signalé par la mention N/A (non applicable).

(2) : Date à laquelle le laboratoire disposait de toutes les informations nécessaires pour finaliser l'enregistrement de l'échantillon.

eurofins | Environnement

Mode de calcul des sommes

Contexte

Nous vous rappelons que notre laboratoire a mis en place depuis 2017 un nouveau mode de calcul des sommes.

Il s'appuie sur **l'Arrêté du 21 décembre 2007** relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte, qui définit les règles d'utilisation d'un résultat inférieur à la limite de quantification lors d'un calcul.

Ce mode de calcul est déjà appliqué aux matrices solides (sols-boues-sédiments-solides divers-enrobés routiers). Il en est désormais de même pour les matrices liquides (eaux douces-eaux résiduaires-eaux salines-éluats…) et les Gaz des Sols.

Cas général

Le résultat rendu dorénavant sur tous nos échantillons ne sera plus encadré par un intervalle de valeurs mais correspondra à un résultat unique. *LQ = limite de quantification*

1/ Existence d'une LQ réglementaire

Pour **les matrices Eaux résiduaires, Eaux douces et Sédiments,** la LQ règlementaire est celle définie au sein de l'avis en vigueur paru au Journal officiel de la République française, en application de **l'Arrêté du 27 octobre 2011,** portant les modalités d'agrément des laboratoires effectuant des analyses dans le domaine de l'eau.

Pour **la matrice d'Eau de Consommation,** La LQ règlementaire est celle définie selon **l'Arrêté du 11 janvier 2019** modifiant l'arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux et l'arrêté du 19 octobre 2017 relatif aux méthodes d'analyse utilisées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux.

Résultat d'analyse < LQ laboratoire < LQ réglementaire
→ Résultat = 0

Exemple pour les métaux :

Cd : LQ labo = 0.1 mg/L et LQ réglementaire = 0.1 mg/L
Pb : LQ labo = 0.05 mg/L et LQ réglementaire = 0.1 mg/L.
Dans ce cas, le résultat retenu pour chaque métal sera « zéro ».

Résultat d'analyse < LQ laboratoire > LQ réglementaire
→ Résultat = LQ labo /2

Exemple pour les PCB :

PCB 28 : LQ labo = 0.2 µg/L et LQ réglementaire = 0.1 µg/L
PCB 52 : LQ labo = 0.2 µg/L et LQ réglementaire = 0.1 µg/L
PCB 180 : LQ labo = 0.2 µg/L et LQ réglementaire = 0.1 µg/L
Dans ce cas, le résultat retenu pour chaque PCB sera « LQ labo/2 »

2/ Absence d'une LQ réglementaire

Résultat d'analyse < LQ laboratoire
→ Résultat = 0

Exemple pour les BTEX :

Benzène => < 10 µg/L
Toluène => < 10 µg/L
Ethylbenzène => < 10 µg/L
Xylènes => < 10 µg/L
Dans ce cas, le résultat retenu pour chaque BTEX sera « zéro ».

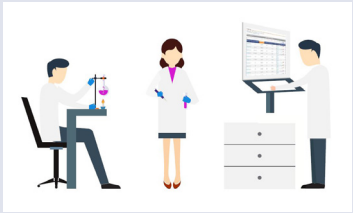

Calcul de la somme des résultats

→ si au final la somme des résultats est égale à « zéro », alors le résultat rendu correspondra à la LQ laboratoire la plus élevée des paramètres sommés

Exemple pour les BTEX :

LQ Benzène => < 10 µg/support
LQ Toluène => < 10 µg/support
LQ Ethylbenzène => < 10 µg/support
LQ Xylène => < 20 µg/support
Le résultat de la somme sera < 20 µg/support

→ si au final la somme des résultats est différente de « zéro », alors le résultat rendu correspondra à la somme des résultats obtenus pour les différents paramètres sommés.

Exemple pour les urées :

Buturon = 0.05 µg/L
Chlorbromuron = 0.05 µg/L
Chlortoluron < 0.05 µg/L
Le résultat de la somme sera de 0.05 +0.05 +0 = 0.10 µg/L.

Cas particuliers

À partir de janvier 2020 pour les analyses nécessitant une pondération dans le rendu des résultats, le calcul des sommes sera également modifié.

Cette évolution fera l'objet d'une communication particulière prochainement.

La norme relative à la détermination de la DBO dans les eaux évolue

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour l'Environnement basé à SAVERNE vous informe que courant février 2020, l'analyse de la DBO sera réalisée conformément à la norme NF EN ISO 5815-1 de 2019, qui a remplacé la NF EN 1899-1 de mai 1998.

Cette norme introduit les changements suivants :

- La possibilité de mesurer l'oxygène dissous intervenant dans la mesure de la DBO à l'aide d'une sonde optique à la place de la sonde électrochimique,
- La révision des critères d'acceptation de la méthode : nouvelles valeurs de blanc et du contrôle,
- La maîtrise des interférents,
- Un rapport d'analyse plus explicite : nombre de dilutions, précision sur la neutralisation éventuelle de l'échantillon.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre Coordinateur de Projets.